

Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés

Entre

L'Etat, représenté par :

Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement,

Philippe Martin, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,

Le Plan Bâtiment Durable, représenté par Philippe Pelletier, Président,

Et

AEW Europe, représentée par François Grandvoinnet, responsable de l'Asset Management France,

Allianz Real Estate France, représentée par Patrick Stekelorom, Responsable du Développement Durable

Altarea Cogedim, représentée par Jacques Galvani, Directeur Délégué à la Présidence,

Amundi Immobilier, représentée par Nicolas Simon, Directeur Général,

Banque Populaire Lorraine-Champagne, représentée Yves Sand, Directeur du Développement Durable et de la RSE,

BNP Paribas Cardif, représentée par Marc Tentillier, responsable Développement Durable,

BNP Paribas REIM France, représentée par Jacqueline Faisant, Présidente,

BNP Paribas REIS France, représentée par Lucie Bordelais-Charneau, Responsable des investisseurs stratégiques à l'international de la ligne métier Investment management de BNP Paribas Real Estate,

Castorama, représentée par Bruno De La Chesnais, responsable Développement Durable,

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, représenté par Bertrand Delcambre, Président,

COFELY Services GDF-SUEZ, représentée par Mathieu Davrou, Directeur Immobilier.

Crédit Agricole Immobilier, représenté par Guy Bernfeld, Directeur Général,

Dalkia France, représentée par Pierre de Montlivault, Directeur des nouvelles offres énergétiques,

EDF, représentée par Jean-François Vaquieri, Directeur Immobilier,

Foncière des Régions, représentée par Yves Marque, Secrétaire Général,

GDF-SUEZ, représentée par Bernard Loubière, Directeur Immobilier Groupe et Logistique

Gecina, représentée par Philippe Depoux, Directeur Général,

La Française REM, représentée par Xavier Lepine, Président du Directoire,

Poste-Immo, représentée par Christian Cléret, Directeur Général,

SCPI PFO2, représentée par Jean-Christophe Antoine, Directeur Général de PERIAL Asset Management.

Société de la Tour Eiffel, représentée par Odile Batsere, Directrice de la gestion immobilière et environnementale,

Unibail – Rodamco, représentée par François Cantin, Directeur groupe de l'Ingénierie Immobilière et du Développement Durable,

Université Paris-Dauphine, représentée par Etienne Desmet, Directeur Général des Services,

Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, représentée par David Bouquain, Directeur du département Energie et Environnement,

Avec le soutien de

L'Association des Directeurs Immobiliers, représentée par Christian Cléret, Président,

Le Conseil National des Centres Commerciaux, représenté par Jean-Michel Silberstein, Délégué Général,

La Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières, représentée par Dorian Kelberg, Délégué Général,

La Green Rating Alliance, représentée par Nicolas Zakharia, Directeur technique développement durable AEW Europe.

L'Institut Français pour la Performance du Bâtiment, représenté par Jean-Pierre Auriault, Président,

L'Observatoire de l'Immobilier Durable, représenté par Lois Moulas, Directeur.

Préambule

Le secteur du bâtiment, au cœur de la transition énergétique

Avec près de 44% de la consommation d'énergie finale de notre pays, le bâtiment est le secteur économique le plus énergivore. Chaque année plus d'une tonne d'équivalent pétrole est consommée par chaque Français. Le bâtiment génère 123 millions de tonnes de CO₂ par an, soit près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, en application des engagements européens de la France en la matière, le secteur du bâtiment fait l'objet d'un ambitieux programme de réduction des consommations énergétiques d'au moins 38 % d'ici 2020. Cet objectif contribuera à mettre la France sur la trajectoire de son engagement de réduire de 30 % ses consommations d'énergie fossile d'ici 2030 et de 50 % sa consommation d'énergie à l'horizon 2050, comme l'a annoncé le Président de la République à l'ouverture de la deuxième conférence environnementale le 19 septembre 2013.

Parmi l'ensemble du parc, les bâtiments du secteur tertiaire public et privé (bureaux, commerces, bâtiments éducatifs et autres bâtiments tertiaires) représentent près de 850 millions de mètres carrés et se caractérisent par le niveau élevé de leur consommation énergétique. Avec un quart des surfaces bâties de notre pays, le secteur tertiaire représente un tiers des consommations.

En conséquence, l'article 3 de la loi du 2 juillet 2010 dispose que : « Des travaux d'amélioration de la performance énergétique sont réalisés dans les bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exerce une activité de service public dans un délai de 8 ans à compter du 1er janvier 2012. Un décret en Conseil d'Etat détermine la nature et les modalités de cette obligation de travaux, notamment les caractéristiques thermiques ou la performance énergétique à respecter en tenant compte de l'état initial et de la destination du bâtiment, de contraintes techniques exceptionnelles, de l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite ou de nécessités liées à la conservation du patrimoine historique ».

La préfiguration du décret d'application de l'article 3 de la loi du 12 juillet 2010

L'Etat a aussitôt engagé une large concertation en vue de préparer le futur décret : par lettre de mission du 22 septembre 2010, Etienne Crépon, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages auprès du Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement et du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, a chargé Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, de lancer cette consultation et de déterminer les grands équilibres qui pourraient caractériser le processus de rénovation énergétique du parc tertiaire.

Par lettre de mission du 21 décembre 2010, Philippe Pelletier a ainsi chargé Maurice Gauchot, président de CBRE France, de rassembler l'ensemble des acteurs du parc tertiaire public et privé afin de présenter des recommandations de nature à contribuer à la rédaction du décret d'application déterminant la nature et les modalités de cette obligation.

Au terme de cette large consultation, le rapport déposé par Maurice Gauchot a élaboré un certain nombre de recommandations de méthode et d'objectifs : il a été salué par l'ensemble des acteurs de l'immobilier tertiaire et a exprimé un large consensus.

La volonté des acteurs de s'engager en faveur de l'efficacité énergétique

Conscients de la nécessité d'organiser un mouvement coordonné de rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé, des acteurs du secteur ont décidé d'anticiper la mise en application de l'obligation future de rénovation, dont le décret sera publié en 2014 conformément au souhait exprimé par le Président de la République le 19 septembre 2013, en souscrivant de manière citoyenne aux orientations ci-après exprimées.

Ils souhaitent que cette charte suscite un mouvement d'ensemble en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique, du bien-être des utilisateurs des locaux et de l'activité économique de la filière du bâtiment et de l'immobilier.

Par la présente charte, et en préfiguration du futur décret organisant la rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé, les parties signataires s'entendent sur les dispositions suivantes :

Article 1 – Engagements collectifs de méthode pour réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires

Les signataires déclarent, par la présente, s'engager dans la diminution de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

La méthode

A cette fin, les signataires déclarent inscrire leur action dans les recommandations du rapport déposé par Maurice Gauchot, en particulier :

- Mobiliser les trois leviers principaux d'amélioration de la performance énergétique des immeubles tertiaires : mobilisation des utilisateurs, amélioration de l'exploitation et de la gestion technique, travaux d'aménagement des locaux, de rénovation du bâti et/ou des équipements techniques ;
- Fixer l'objectif de performance à atteindre, non pas de manière uniforme pour tous les immeubles, mais en tenant compte du niveau de performance initiale du bâtiment considéré et des travaux déjà réalisés, en visant une réduction de la consommation énergétique d'autant plus élevée que la performance de départ est faible ;
- Apprécier les efforts de réduction de la consommation rendue possible par la coopération de toutes les parties prenantes (propriétaire et occupant), soit immeuble par immeuble, soit en prenant en compte le patrimoine dans son ensemble;
- Prendre en compte le caractère rentable et soutenable des investissements réalisés ;
- Cibler l'effort en écartant du périmètre immobilier concerné certains bâtiments du fait soit de leur surface, soit de leur statut juridique en copropriété, soit de leur

destination particulière¹. Les signataires s'engagent à porter l'effort sur les bâtiments de plus de 1000 m² et peuvent, s'ils le souhaitent, prendre en compte les surfaces plus petites.

Pour ce faire, les dispositifs suivants pourront être mis à profit :

- Développer les bonnes pratiques des utilisateurs et optimiser l'exploitation et la maintenance des sites ;
- Développer des modes d'emploi vertueux des immeubles, notamment après chaque campagne de travaux, y compris aménagement de locaux ;
- Mettre en place des plans de progrès pour les grands immeubles (plus de $10\,000\,$ m²) décrivant à la fois les actions et les travaux réalisés et à réaliser pour atteindre les objectifs ;
- Mettre en œuvre les dispositions relatives à l'annexe environnementale au bail, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 12 juillet 2010, les objectifs énergétiques de l'annexe environnementale se référant en particulier à celui défini dans la présente charte;
- Conclure des contrats de performance énergétique ;
- Introduire l'affichage des consommations énergétiques dans les immeubles ;
- Développer les labels, certifications et méthodologies associées pour établir et suivre la performance énergétique et environnementale des immeubles existants.

Les ambitions

Les signataires s'engagent à lier la mise en œuvre de leur plan de progrès à la déclaration d'un niveau d'objectif en matière d'économie d'énergie ainsi qu'à la communication de ce plan de progrès et, à intervalles réguliers, des résultats obtenus.

Cet objectif est comptabilisé suivant les consommations réelles tous usages, en énergie primaire ou finale et à usage constant, par rapport à une situation de référence correspondant à une date comprise entre 2006 et 2013 et laissée au choix du déclarant, lequel pourra également choisir l'unité de mesure la plus pertinente de l'intensité d'usage. Il est laissé aux déclarants la possibilité d'inclure ou non la consommation relative à leurs process spécifiques.

Dans l'esprit des recommandations précitées, cet engagement de réduction de consommation d'énergie s'exprime sous la forme d'un résultat à atteindre, chacun ayant la liberté des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif.

Les bâtiments mentionnés à l'article 4.2 de la directive européenne 2010/32/UE, les ateliers ou locaux de production annexes aux bureaux ou aux commerces ainsi que ceux nécessaires à la délivrance de services publics, les locaux chauffés à moins de 12°C, les entrepôts frigorifiques et les entrepôts relevant du classement ICPE assimilables à des locaux industriels.

Article 2 - Soutien des organismes collectifs

Les organismes collectifs signataires s'engagent à diffuser et promouvoir les dispositions de la présente charte.

Ils élaboreront des documents méthodologiques destinés à favoriser la bonne appropriation, par chaque partie prenante (propriétaires de locaux, locataires, utilisateurs), des présentes recommandations. Ils favoriseront la remontée des expériences de terrain et la communication des bonnes pratiques.

Article 3 – Engagements du Plan Bâtiment Durable

Le Plan Bâtiment Durable soutient ces engagements ; il veillera à créer les conditions favorables de réussite de ces démarches, notamment à travers des actions d'information et de mobilisation des professionnels.

En particulier, le Plan Bâtiment Durable établira, dans un délai de six mois à compter de la signature de la présente charte, des partenariats avec des réseaux professionnels ou institutionnels susceptibles de venir en appui aux acteurs concernés au niveau local dans leur demande d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur parc immobilier.

Par ailleurs, une action sera menée et une organisation proposée pour accompagner de manière adaptée les acteurs du petit tertiaire et des collectivités locales. Cette réflexion sera menée en partenariat avec les acteurs professionnels concernés, par exemple les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, ou les associations représentatives des collectivités territoriales.

Il assurera une communication régulière sur la mise en œuvre et le suivi de la présente convention, valorisera les initiatives engagées pas les acteurs publics et privés sur leur patrimoine, et encouragera l'organisation de retours d'expérience.

Article 4 - Ouverture de la charte

La présente charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire, qu'ils soient propriétaires, locataires ou utilisateurs, désireux de s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique de leur parc immobilier, par anticipation de l'obligation future de rénovation.

Article 5 - Suivi de la mise en œuvre de la charte et avenants sectoriels

Le Plan Bâtiment Durable est chargé de suivre l'exécution de la présente charte et de proposer, le cas échéant, les avenants nécessaires.

Notamment, il pourra être proposé des avenants par secteur d'activité ou catégorie d'actifs, de manière à établir un cadre plus pertinent de mobilisation et de suivi de l'amélioration de la performance énergétique de parcs immobiliers spécifiques.

A ce titre, le Plan Bâtiment Durable constituera un comité de pilotage s'entourant de représentants des parties signataires et des organismes chargés de la mesure et de l'observation du parc tertiaire public et privé.

Le Plan Bâtiment Durable dressera un bilan annuel des actions menées dans le cadre de cette charte, ce bilan étant rendu public.

Article 6 - Durée de la charte

La présente charte prend effet à la date de signature par les parties et s'étend jusqu'à publication du décret d'application de l'article 3 de la loi du 12 juillet 2010.

Fait à Paris, le 31 octobre 2013,

Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement

Philippe Martin, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Le Plan Bâtiment Durable

AEW Europe

Allianz Real Estate France

Altarea Cogedim

Amundi Immobilier

Banque Populaire Lorraine-Champagne

1

BNP Paribas Cardif

nJ_7

BNP Paribas REIM France

Time

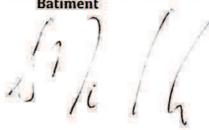
BNP Paribas REIS France

- Hordinat

Castorama

Ma

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment



COFELY Services GDF-SUEZ



Crédit Agricole Immobilier



Dalkia France



Foncière des Régions

GDF-SUEZ

16

Gecina

I-WI

La Française REM

Poste-Immo

SCPI PFO2

Société de la Tour Eiffel

Unibail - Rodamco

Université Paris-Dauphine

E Normat

Université de Technologie de Belfort-Montbéliard

May

L'Association des Directeurs Immobiliers

Le Conseil National des Centres Commerciaux

La Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières

La Green Rating Alliance

L'Institut Français pour la Performance L'Observatoire de l'Immobilier Durable du Bâtiment

Le 7 novembre 2013, les sociétés Züblin Immobilière France, Sodéarif, Lexmark International SAS et Elithis Groupe,

en présence de Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable et de Maurice Gauchot, président du groupe de travail sur la rénovation énergétique du parc tertiaire,

déclarent également s'engager dans cette démarche et adhérer, par leur signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 novembre 2013

Pour ZÜBLIN IMMOBILIERE FRANCE,

Pierre ESSIG, Directeur Général

Pour LEXMARK INTERNATIONAL SAS,

Renaud DESCHAMPS, Directeur Général France

Pour ELITHIS GROUPE Thierry BIEVRE, Président

Thierry KOULET, Directeur Général

Directeur Général

Pour SODEARIF

Le 28 novembre 2013,

la société Klépierre, représentée par Jean-Marc Jestin, Directeur des Opérations,

I . Tom. Postin

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 28 novembre 2013

Klépierre

Le 4 décembre 2013,

L'Association des Régions de France, représentée par Jean-Jack Queyranne, Président de la commission développement durable et environnement,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 4 décembre 2013

Association des Régions de France Jean-Jack Queyranne

Le 9 décembre 2013,

Le groupe RATP, représenté par Rémi Feredj, directeur du département Valorisation immobilière, Achats et Logistique,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 9 décembre 2013

Le 16 décembre 2013,

Le groupe AG2R LA MONDIALE, représenté par Muriel Aubry, Directeur Immobilier de Placement,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 16 décembre 2013

AG2R la Mondiale

Le 24 janvier 2014, les sociétés :

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS représentée par Jérôme Delaunay, Directeur de l'Asset Management ;

DANONE, représentée par Philippe Amiotte, Directeur Immobilier et Moyens Généraux ;

GROUPAMA IMMOBILIER, représentée par Eric Donnet, Directeur général ;

M&G REAL ESTATE, représentée par Eléonore Zarrabi, Associate director;

SANOFI, représentée par Florence Peronnau, Vice-président, Immobilier Groupe,

déclarent également s'engager dans cette démarche et adhérer, par leur signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 24 janvier 2014

AXA REAL ESTATE INVESTMENT Jérôme Delaunay DANONE Philippe Amiotte

GROUPAMA IMMOBILIER

Eric Donnet

M&G REAL ESTATE Eléonore Zarrabi

SANOFI Florence Peronnau

17



Le Conseil Général de l'Essonne, représenté par Jérôme GUEDJ, président,

en présence de Philippe PELLETIER, Président du Plan Bâtiment Durable,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Evry, le 3 février 2014

Le Président du Conseil général de l'Essonne

Jérôme GUEDJ

Le 6 février,

L'association ARSEG représentée par Gilbert Blaise, Président de l'association,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 06 février 2014

ARSEG Gilbent Blaise

Le 4 mars 2014,

L'Association Apogée, représentée par Michel Zulberty, président

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris,

Association Apogée Michel Zulberty

Association APOGEE

E-mail : contact

...ton-spogee.fr

Association APOGEE
11, boulevard Brune
76.82 PARIS CEDEX 14
1et 01.40.44.90.64
Fax: 01.40.44.85.11

l:-mail: contact l@association-apogee.fr

Le 7 mars 2014

Generali Real Estate French Branch, représentée par Philippe Brion, directeur général,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 7 mars 2014

Generali Real Estate French Branch Philippe Brion Le 28 mars 2014,

Eurosic, représenté par Yan Perchet, Président Directeur Général

ICADE, représentée par Serge Grzybowski, président directeur général,

Ivanhoé Cambridge Europe, représenté par Méka Brunel, présidente,

Groupe BTP Consultants, représenté par Patrick Vrignon, président,

Groupe Point.P, représenté par Olivier Grisez, Directeur en charge de l'organisation des systèmes d'information, immobilier et environnement

Et

France GBC, représentée par Méka Brunel, présidente,

déclarent également s'engager dans cette démarche et adhérer, par leur signatures, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris,

Serge Grzybowski
Groupe BTP Consultants Patrick Vrignon
France GBC Mék Brunel

Le 28 mai 2014,

TIAA Henderson Real Estate, représenté par Thibault Ancely, directeur général

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris,

TIAA Henderson Real Estate Thibault Ancely Le 28 mai 2014, les entités :

AEROPORTS DE PARIS, représentée par François Cangardel, Directeur de l'immobilier;

SCHNEIDER ELETRIC, représentée par Gilles Vermot Desroches, Directeur du développement durable ;

BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, représentée par Jean-Philippe Trin, Président - Directeur Général ;

COFELY AXIMA, représentée par Jean-Pascal de Peretti, Directeur Général;

EIFFAGE ENERGIE, représentée par Frédéric Carmillet, Directeur Général France;

VINCI ENERGIES, représentée par Patrick Lebrun, Directeur Général Adjoint;

Et

SERCE, représentée par Alain Le Du, Président.

déclarent également s'engager dans cette démarche et adhérer, par leurs signatures, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris

AEROPORTS DE PARIS

François Cangardel

SCHNEIDER ELECTRIC

Gilles Vermot Desroches

BOUYGUES ENERGIES & SERVICES

Jean-Philippe Trin

COFELY AXIMA

Jean-Pascal de Peretti

EIFFAGE ENERGIE

Frédéric Carmillet

SERCE

Alain Le Du

VINCI ENERGIES

Patrick Lebrun

Le 2 juin 2014,

Le groupe MGEN, représenté par Eric Chenut, Vice-Président Délégué, Développement de l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale, groupe MGEN et Anne-Marie Harster, Déléguée nationale, RSE et lien à l'adhérent, groupe MGEN déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris,

Groupe MGENEric Chenut

Groupe MGENAnne-Marie Harster

Le 12 juin 2014

L'Association des Directeurs des Services Techniques Départementaux, représentée par Christian Gonson, président,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris,

Association des Directeurs des Services Techniques Départementaux Christian Gonson



Le 24 juin 2014, les entités :

BARJANE, représentée par Julien Mongoin, Directeur du développement;

STEF, représentée par Gilles Saubier, Directeur immobilier et achats du groupe ;

Et

AFILOG, représentée par Claude Samson, Président.

déclarent également s'engager dans cette démarche et adhérer, par leurs signatures, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris

BARJANE

Julien Mongoin

-

AFILOG

Claude Samson

STEF

Gilles Saubier

Le 1er juillet 2014

L'Association française des Sociétés de Placement Immobilier, représentée par Patrick de Lataillade, président,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris,

Association française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM)

Patrick de Lataillade

Le 3 juillet 2014

Pouget Consultants, représenté par André Pouget, gérant,

POUGET Consultants

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Nantes,

Pouget Consultants

André Pouget

Le 9 septembre 2014,

Groupe AFNOR, représenté par Sophie Marain, secrétaire générale,

Covéa Immobilier, représenté par Loic Lecallo, directeur,

Macifimo, représenté par Jean-Paul Moreau, directeur général,

Swiss Life France, représenté par Thierry Marquès, directeur immobilier,

déclarent également s'engager dans cette démarche et adhérer, par leur signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris,

Groupe AFNOR

Sophie Marain

Covéa Immobilier

Loic Lecallo

Macifimo

Jean-Paul Moreau

Swiss Life France Thierry Marquès

Le 19 septembre,

CBRE France, représenté par Maurice Gauchot, président,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à La Défense,

CBRE France Maurice Gauchot Le 17 novembre 2014,

la Région Rhône-Alpes, représentée par le Président du Conseil régional, Jean-Jack Queyranne déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait, à Lyon

17 Novembrue 2014

Région Rhône-Alpes Jean-Jack Queyranne

Law Fack Gruysmus

Le 21 novembre 2014,

APROMA, représenté par Paul-André PELLOUX, vice-président

déclare également s'engager dans cette démarche de mobilisation de ses membres et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Neuilly-sur-Seine,

APROMA
Paul-André PELLOUX

ANS

33

Le 24 novembre 2014,

UNION INVESTMENT REAL ESTATE FRANCE, représentée par

- Dominique DUDAN, Présidente;
- Tania BONTEMPS, Directeur Général.

déclare également s'engager dans cette démarche de mobilisation et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris,

UNION INVESTMENT REAL ESTATE FRANCE

Dominique DUDAN

Wdl.

UNION INVESTMENT REAL ESTATE FRANCE

Tania BONTEMPS

Le 2 décembre 2014, les entités :

CIE Dupaquier, représenté par Denis Dupaquier, président ;

EnR'CO Conseils, représenté par Laurent Provost, gérant ;

GROUPE ARCHIMEN, représenté par Olivier Gaudard, président ;

LIGHT COMPUTING SERVICES, représenté par Daniel Gloton, gérant ;

O'SiTOIT, représenté par Bruce Febvret, gérant ;

SBM France, représenté par Dominique Boussard, directeur ;

SETUREC, représenté par Guillaume Guerlot, directeur associé;

TRIO2SYS, représenté par Dominique Girard, gérant ;

Groupe ARCOM, représenté par Patrick Tabouret, président directeur général

Et

Le cluster GA2B, représenté par Patrick Tabouret, président

déclarent également s'engager dans cette démarche et adhérer, par leurs signatures, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Dijon, le 2 décembre 2014

CIE Dupaquier,

Denis Dupaquier

GROUPE ARCHIMEN

Olivier Gaudard

LIGHT COMPUTING SERVICES

Laurent Provost

Daniel Gloton

O'SITOIT Bruce Febvret

SETUREC Guillaume Guerlot

SBM France Dominique Boussard

TRIO2SYS

Dominique Girard

Groupe ARCOMPatrick Tabouret

Cluster GA2B

Patrick Tabouret

Le 2 février 2015, l'entité:

Le Centre Hospitalier Alès Cévennes, représenté par François MOURGUES, directeur

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature s à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Alès,

François MOURGUES, Directeur CHAC

Le 12 mars 2015, l'entité:

L'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, représenté par Jean-François Balaudé, président

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Nanterre,

Jean-François Balaudé,

Président Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Le 26 mai 2015, l'entité Région Centre-Val de doire, représentée pou Fronçois BONNEAU, Président,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, por sa signature à la présente charte pour l'efficacité energétique des bûtiments tentiaires publics.

Fait a Pargay Mesley,

FRANÇIS BONNEAU,

President Région Contre-Val de Loire

June Ent

Le 20 avril 2015,

Le Muséum National d'Histoire Naturelle, représenté par Monsieur Thomas GRENON, Directeur Général,

déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris,

Muséum National d'Histoire Naturelle

Thomas GRENON

Le 1er juin 2015, les entités :

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France, représentée par Gille Leblanc, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement

Exterimmo, représentée par Annabelle Cazes, Directeur Général

SNCF Immobilier, représentée par Frédéric Goupil De Bouillé, Directeur de la Gestion et de l'Optimisation Immobilière, au nom de Sophie Boissard, Directrice Générale

L'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, représentée par Joël Drevet, Viceprésident délégué au Patrimoine Immobilier et au Développement Durable

L'Université de Reims Champagne-Ardenne, représentée par Thierry Duvaut, Vice Président délégué aux moyens, patrimoine et grand campus

déclarent également s'engager dans cette démarche et adhérer, par leurs signatures, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris

DRIEA-lle-de-France

Gilles Leblanc

Annabelle Cazes

SNCF Immobilier

Frédéric Goupil De Bouillé

Université Blaise Pascal de Clermont-

Exterimmo

Ferrand

Joël Drevet

Université de Reims Champagne-Ardenne

Thierry Duvaut

Le 21 septembre,

Le Groupe L'Oréal, représenté par Frédéric Ciuntu, directeur immobilier

Déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 21 septembre 2015

Groupe L'Oréal Frédéric Ciuntu Le 17 novembre,

CNP Assurances, représenté par Mikaël Cohen, directeur des investissements.

Déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 17 novembre 2015

CNP Assurances Mikaël Cohen Le 25 novembre,

En présence de Nathalie LOOTVOET de la DREAL Poitou-Charentes

L'Université de Poitiers, représentée par Yves JEAN, Président.

Déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Poitiers, le 25 novembre 2015

Université de Poitiers,

Yves JEAN

Le 2 décembre,

OZE-energies, représenté par Gilles Nozière, directeur général.

Déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 2 décembre 2015

OZE-energies Gilles Nozière Le 9 décembre 2015, les entités :

L'Université de Rennes 1, représentée par Guy Cathelineau, Président.

L'Université Rennes 2, représentée par Olivier David, Président

déclarent également s'engager dans cette démarche et adhérer, par leurs signatures, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Rennes, le 9 décembre 2015

Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

Université Rennes 2

Olivier David

Le 13 janvier,

En présence de Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable

La Caisse Centrale de Réassurance (CCR) représenté par son président Pierre Blayau et Karine Robidou, responsable de l'immobilier

Déclare également s'engager dans cette démarche et adhérer, par sa signature, à la présente charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

Fait à Paris, le 13 janvier 2016

Pierre BLAYAU Président de CCR

Karine ROBIDOU Responsable de l'immobilier